



« IN DUBIOUS BATTLE » : DROIT ET USAGES DU DROIT
dans la controverse opposant
Évolution et Création aux États-Unis

Aurélie GODET

Université Paris VII – Denis Diderot

Le 7 novembre 2005 s'est achevé le procès puissamment médiatisé *Kitzmiller et al. v. Dover Area School District*, qui se tenait depuis quarante jours à Harrisburg, capitale de la Pennsylvanie. L'affaire était née l'année précédente à la suite de la décision du conseil scolaire de Dover d'imposer aux élèves la lecture d'une déclaration affirmant l'existence d'alternatives au darwinisme, parmi lesquelles *l'Intelligent Design*.¹ Onze familles avaient saisi un tribunal fédéral afin d'annuler la décision du conseil. Elles demandaient à la justice de déclarer que *l'Intelligent Design* n'était pas une théorie scientifique et qu'il ne s'agissait là que d'un avatar du créationnisme, savamment déguisé. Le 20 décembre 2005, le juge John E. Jones (nommé par George W. Bush en 2002) leur a donné raison, estimant que l'enseignement de *l'Intelligent Design* était contraire à la constitution :

A declaratory judgment is hereby issued in favor of Plaintiffs pursuant to 28 U.S.C. §§ 2201, 2202, and 42 U.S.C. § 1983 such that Defendants' ID Policy violates the Establishment Clause of the First Amendment of the Constitution of the United States and Art. I, § 3 of the Constitution of the Commonwealth of Pennsylvania.²

Voir la théorie darwinienne aussi facilement remise en cause n'a rien d'étonnant aux États-Unis : cela fait près d'un siècle que les biologistes se heurtent au mouvement créationniste sans parvenir à le dominer. La lassitude se faisait d'ailleurs sentir chez les professeurs qui ont témoigné devant la cour en octobre. Pour la majorité d'entre eux, le procès de Harrisburg n'était qu'une énième répétition du fameux « procès du singe », qui avait vu en 1925 un jeune enseignant, défendu par *l'American Civil Liberties Union* (ACLU), se faire délibérément accuser dans le Tennessee

¹ Cette théorie affirme que les organismes vivants sont trop complexes pour ne pas être l'œuvre d'un créateur. Les partisans de *l'Intelligent Design* ne parlent pas de « Dieu » en tant que tel. Il faudrait cependant être aveugle pour ne pas voir dans le contenu de leurs spéculations une variante de l'argument du « dessein » exposé par le théologien britannique William Paley au XIX^e siècle.

² Le texte intégral de la décision est disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://www.talkorigins.org/faqs/dover/kitzmiller_v_dover.html.

d'avoir enfreint une loi qui y interdisait purement et simplement, depuis l'année précédente, l'enseignement de l'évolution dans les *public schools*.³

La nouveauté, c'est que le mouvement anti-évolutionniste, loin d'avoir perdu de sa vigueur, semble avoir fait des adeptes dans les États du Nord les plus modernes ainsi qu'au sein de la communauté scientifique elle-même. Un certain nombre de biologistes et de mathématiciens (parmi lesquels Michael Behe, professeur de biochimie à l'université de Lehigh, Michael Denton, professeur de biologie moléculaire à l'université d'Otago en Nouvelle-Zélande, et William Dembski, docteur en mathématiques) sont ainsi venus au secours de l'*Intelligent Design* au cours du procès. Ils ont longuement critiqué la nature « dogmatique » de la théorie de l'évolution et ont déclaré vouloir mettre au point une nouvelle méthodologie scientifique qui ne serait pas basée sur le naturalisme.⁴ Le contenu exact de cette « science théiste » n'a pas été révélé.

L'affrontement est-il donc voué à se prolonger indéfiniment ? Le recours à la justice est-il nécessaire pour les créationnistes et les évolutionnistes, et si oui, pourquoi ? Quels sont les droits mis en avant par les uns et les autres, et surtout, comment ces droits sont-ils interprétés et utilisés par les deux camps ? Se pourrait-il qu'une cour se prononce un jour en faveur du créationnisme (sous sa forme originelle ou sous le masque de l'*Intelligent Design*) ? Voilà quelques-unes des questions auxquelles cet article tâchera de répondre.

Un premier constat s'impose : derrière les controverses qui opposent créationnistes et évolutionnistes sur le terrain strictement scientifique (le manque de fossiles intermédiaires contredit-il par exemple l'hypothèse d'une évolution graduelle des espèces ?), ce sont deux visions du monde qui s'affrontent. La vision évolutionniste postule que les espèces vivantes et, plus largement, l'ensemble de la réalité, sont le résultat du lent travail de forces naturelles. Pour les créationnistes, au contraire, Dieu est le seul auteur du monde, d'une manière directe et indépendante des lois de la nature, comme le rapportent les premiers chapitres du livre de la Genèse.⁵

³ La presse américaine a d'ailleurs rebaptisé le procès *Kitzmiller v Dover Area School District* « Dover Panda Trial » en référence au « procès du singe de Dayton » et au titre du manuel scolaire choisi l'année dernière par le Comité des programmes : Percival Davis et Dean H. Kenyon, *Of Pandas and People : The Central Question of Biological Origins* (Richardson, Texas : Foundation for Thought and Ethics, 2004).

⁴ Le naturalisme postule que rien n'existe en dehors de la nature et exclut par conséquent toute explication du monde ayant recours au surnaturel.

⁵ Le philosophe Jacques Arnould réduit le créationnisme à six principes majeurs :

L'univers et le système solaire ont été créés soudainement, tout comme la vie.

Aucun genre (humain, animal ou végétal) actuellement vivant n'a évolué depuis la création et la variation génétique n'est survenue qu'à l'intérieur d'étroites limites.

La mutation et la sélection naturelle sont insuffisantes pour provoquer ou avoir provoqué quelque apparition que ce soit de genres actuellement vivants à partir d'un organisme primordial simple.

L'homme et le singe descendent d'ancêtres distincts dès l'origine.

Les caractéristiques géologiques de la Terre ont apparemment été déterminées en grande partie par des processus rapides et catastrophiques qui ont affecté la terre à une échelle globale et régionale.

Ces deux visions sont-elles conciliables ? Certains scientifiques affirment que oui, se référant à la doctrine « compatibiliste » adoptée par l'Église catholique en 1996.⁶ « *Evolution can say plenty about the course of life, but that still leaves space for God* », affirme ainsi l'astronome Owen Gingerich.⁷ La philosophe chrétienne Nancey Murphy lui faisait récemment écho :

I think it is a terrible misconception to see evolutionary biology and Christian theology as in competition. Ever since the rise of modern science, Christians have had to come to terms with some understanding of God working through natural processes.⁸

La majorité des biologistes considèrent cependant l'« évolutionnisme chrétien » comme une position intenable, voire hypocrite. Pour Stephen Jay Gould, science et religion doivent rester deux magistères séparés. Il a fait sienne la maxime de Galilée : « L'intention du Saint-Esprit est de nous enseigner comment on doit aller au ciel, et non comment va le ciel ». ⁹ Gould se bat en fait sur un double front : contre les prétentions scientifiques inacceptables de certains théologiens américains et contre les extrapolations scientistes arrogantes de certains biologistes. Selon lui, la science ne fait que rechercher un contenu hautement informatif, bien étayé par l'expérience ; la religion, quant à elle, représente une tout autre forme de pensée : une pensée d'adhésion à des vérités préétablies susceptibles d'aider les êtres humains à maîtriser leurs angoisses irréductibles qui concernent, pour chacun, aussi bien le mystère de sa propre mort que celui de son origine et de son identité.

Le créationniste Phillip Johnson, professeur de droit à Berkeley et parrain de l'*Intelligent Design movement*, tient pareillement à dissocier science et religion. Il considère la théorie de l'évolution comme un pur produit de l'idéologie matérialiste du dix-neuvième siècle (« *Darwinism is the most important of the materialist ideologies—Marxism, Freudianism, and behaviorism are others—which have done so much damage to science and society in the 20th century* »¹⁰) et refuse par conséquent qu'on la mêle à l'enseignement biblique.

Il se peut que la Terre et les espèces soient d'origine relativement récente (moins de 10 000 ans). Voir Jacques Arnould, *Les Créationnistes* (Paris : Cerf, 1996) 73-74.

⁶ Cette année-là, devant l'Académie pontificale des sciences, le Pape Jean-Paul II a déclaré qu'il n'y avait pas d'opposition entre la théorie de l'évolution et la doctrine chrétienne. « Aujourd'hui, [...] de nouvelles connaissances conduisent à reconnaître dans la théorie de l'évolution plus qu'une hypothèse. Il est en effet remarquable que cette théorie se soit progressivement imposée à l'esprit des chercheurs, à la suite d'une série de découvertes faites dans diverses disciplines du savoir. La convergence, nullement recherchée ou programmée, des résultats des travaux menés indépendamment les uns des autres constitue en elle-même un argument significatif en faveur de cette théorie ». Cité par Stephen Jay Gould dans *Et Dieu dit : « Que Darwin soit ! »* (Paris, Seuil, 2000) 83.

⁷ Cité par Larry Witham, *Where Darwin Meets the Bible: Creationists and Evolutionists in America* (New York : Oxford University Press, 2002) 126.

⁸ Interview extraite d'un programme télévisé de PBS intitulé « Faith and Reason », et retranscrite sur <<http://www.pbs.org/faithandreason/transcript/margaret-frame.html>>, site de la chaîne publique.

⁹ Extrait d'une lettre de Galilée à la grande-duchesse Christine datant de 1615, disponible à l'adresse <<http://www.fordham.edu/halsall/mod/galileo-tuscany.html>>.

¹⁰ Phillip Johnson, réagissant en septembre 1996 à l'article publié deux mois auparavant par le mathématicien David Berlinski dans la revue *Commentary*. Cité par H. Allen Orr, « Critics and David Berlinski », *Commentary* 102 (1996) : 49-63.

On pourrait imaginer que, conscients du fossé insurmontable qui sépare la religion de la science, la plupart des évolutionnistes et des créationnistes soient prêts à vivre chacun de leur côté dans la mésentente la plus cordiale. Ce serait oublier à quel point les anti-évolutionnistes se sentent menacés par les avancées constantes de la biologie. À ceux qui affirment que la science ne légifère que sur la part du réel qui se trouve accessible à ses concepts, ils répliquent que, par rectifications et coordinations successives, cette part ne cesse de s'accroître et que leur territoire se retrouve par conséquent mutilé. Ainsi, Margaret Wertheim, journaliste scientifique et auteur d'une histoire des relations entre science et religion intitulée *Pythagoras' Trousers*, affirme :

New scientific discoveries do pose challenges to religious believers. Today, those challenges come mainly from the biological sciences, especially from genetics labs [...]. Around the world, geneticists are now engaged in one of the biggest scientific endeavors of all time. Known as the Human Genome Project, the aim is to decipher the entire genetic code of human beings, and to unlock the secrets of the 100,000 or so genes in our DNA.¹¹

Afin de défendre leur fief, les créationnistes sont prêts à tout, y compris à exercer toutes sortes de pressions sur les organes législatifs du pays afin que ceux-ci reconnaissent la validité de leurs exigences éducatives. Ils sont soutenus en cela par une vaste majorité d'Américains qui n'ont de la science qu'une connaissance très limitée et qui trouvent injuste qu'une « simple théorie » (celle de Darwin, en l'occurrence) puisse être érigée en « vérité ».¹²

Face à ce militantisme exacerbé et à la passivité des assemblées élues, les évolutionnistes se sentent relativement démunis. S'ils ne veulent pas voir l'évolution disparaître des cours de science des collèges et lycées, leur seul recours est de faire appel aux tribunaux.¹³ L'affrontement entre évolutionnistes et créationnistes suit ainsi un scénario quasi inévitable.

Dans un premier temps, des projets de loi anti-évolution sont adoptés sans réelle discussion par les assemblées législatives des États. Il aura ainsi fallu moins de cinq semaines pour qu'un texte, obligeant les enseignants à traiter le récit biblique de la Genèse et la théorie de l'évolution comme deux hypothèses d'une valeur scientifique équivalente, soit voté en 1973 par le Sénat et la Chambre des Représentants du Tennessee. De même, en mars 1981, le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Arkansas ont adopté un projet de loi créationniste après seulement quinze minutes de débat.¹⁴

¹¹ Autre extrait de l'émission « Faith and Reason », dont Margaret Wertheim était précisément l'animatrice.

¹² Selon une étude récente de l'université Northwestern à Chicago, un Américain sur cinq croit que le Soleil tourne autour de la Terre. Lire à ce sujet Cornelia Dean, « Scientific Savvy ? In U.S., Not Much », *New York Times*, 30 août 2005.

¹³ L'omniprésence des tribunaux aux États-Unis peut d'ailleurs être considérée comme le signe d'un déclin du politique. « Tant de citoyens auraient-ils recours à un tribunal s'ils n'avaient un tel sentiment d'impuissance politique ? », se demandait ainsi Marianne Debouzy dans un article paru en avril 2003. Voir Marianne Debouzy, « Droits et Mouvements Sociaux aux États-Unis », *Le Mouvement Social* 203 (2003) : 19-32.

¹⁴ Rien d'étonnant à ce qu'on ait soupçonné certains législateurs d'avoir subi des pressions de la part de groupes conservateurs comme la *Moral Majority* de Jerry Falwell.

Dans un second temps, les évolutionnistes contre-attaquent devant les cours supérieures des États afin d'annuler les lois votées par les assemblées législatives. Ils sont, dans la quasi-totalité des cas, soutenus par l'ACLU ainsi que par des organisations religieuses telles que l'*American Jewish Congress*, la *United Methodist Church* ou la *Lutherean World Federation*.

Au terme de procès dont la durée varie entre quelques minutes (*Epperson v. Board of Education of Arkansas*, 1966) et plusieurs semaines (*McLean v. Board of Education of Arkansas*, 1982), les cours rejettent les lois anti-évolution, estimant qu'elles enfreignent la clause d'établissement du Premier Amendement.¹⁵ Ces décisions n'échaudent guère les créationnistes, qui choisissent en général de plaider une nouvelle fois leur cause devant les cours d'appel des États. Lorsque ces dernières confirment la décision initiale, il arrive que l'affaire remonte jusqu'à la Cour Suprême. Ce cas s'est produit à deux reprises : en 1968 et en 1987. En 1968, la Cour a invalidé une loi de l'Arkansas qui interdisait d'enseigner l'évolution dans les écoles publiques. Le juge Abe Fortas, chargé d'écrire le compte rendu de la décision du 12 novembre 1968, a alors expliqué que le Premier Amendement interdisait à un État de retirer de l'ensemble des connaissances une partie qui lui semblait contredire une doctrine religieuse spécifique. En 1987, l'intervention de la Cour a mis un terme — longtemps différé — à une offensive engagée par les organisations fondamentalistes protestantes au début des années quatre-vingts sous l'étrange bannière de « la science de la Création ». Dans le texte de sa décision, rendue publique le 19 juin 1987, le juge William J. Brennan a conclu que la loi prônant le « traitement équilibré » (*balanced treatment*) de la création et de l'évolution constituait purement et simplement une tentative d'introduire la version biblique de la création dans les programmes scolaires de l'enseignement public, et violait en conséquence le Premier Amendement à la Constitution.

Jusqu'à présent, ce scénario a plutôt mis en vedette les partisans de l'évolution, les créationnistes restant quant à eux cantonnés aux seconds rôles. Les arguments des ennemis de Darwin sont-ils pour autant irrecevables ? Leur stratégie juridique est-elle aussi illogique qu'elle en a l'air ? C'est ce que nous allons à présent vérifier.

Lorsqu'ils pressent les instances législatives et judiciaires d'introduire leur point de vue dans les écoles publiques, les créationnistes ont recours à des notions telles que l'équité, la loi de la majorité, les droits parentaux ou encore la liberté de l'enseignement (*academic freedom*). Ainsi, il est selon eux *injuste* qu'une loi exclue le point de vue créationniste des salles de classe. Phillip Johnson n'hésite d'ailleurs pas à assimiler ce rejet à de la

¹⁵ Rappelons que, selon le Premier Amendement à la Constitution, « le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler pacifiquement ou d'adresser des pétitions au Gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre ». Cité par Edmond Orban et Michel Fortmann, *Le Système politique américain* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001) 430.

discrimination pure et simple (*viewpoint discrimination*). L'avocat créationniste Wendell Bird estime quant à lui que « la seule approche juste est de présenter les deux théories et de laisser ensuite les enfants faire leur propre choix ».¹⁶ Bird et Johnson comptent tous deux sur le bon sens des Américains pour rétablir la justice que les cours ne rendent pas. Ils font ainsi souvent appel à la loi de la majorité, sondages à l'appui : « *The fact is that, contrary to all of the smoke, the great majority of the American public feels that it is unfair to teach just the theory of evolution* ».¹⁷ Il se trouve en effet qu'un large pourcentage d'Américains (70%) pense que « la théorie scientifique de la Création » devrait être enseignée dans les écoles au même titre que la « théorie » de l'évolution. Cette notion de démocratie majoritaire était déjà au centre de l'argumentation de William Jennings Bryan pendant le procès Scopes de 1925. En effet, aux yeux du *Great Commoner* (comme on l'a surnommé), c'était le contribuable qui devait déterminer la nature de l'enseignement dispensé aux élèves des collèges et lycées (« *The hand that writes the pay check rules the schools* »). Dans la même veine, on entend aujourd'hui les créationnistes arguer du droit des parents à choisir ce que leurs enfants vont apprendre ou non à l'école. Si un tel droit était reconnu, alors un parent créationniste pourrait interdire à son enfant de suivre tel cours susceptible d'aller à l'encontre de ses croyances, voire faire pression sur le district scolaire pour que ce cours soit supprimé...

Les créationnistes font en fait un usage très particulier des termes « droit », « justice », et « liberté ». On en voudra pour preuve les propos de Wendell Bird sur la « liberté de l'enseignement » :

To me the basic issue is academic freedom, because no one is trying to exclude evolution from public schools while teaching a theory of creation. Instead, the evolutionists are trying to exclude alternatives, while, in general, defending the exclusive teaching of a theory of evolutionism.¹⁸

Pour Bird, il semble que la liberté d'enseignement signifie le droit d'enseigner toute théorie quelle qu'elle soit, y compris celles dont le caractère scientifique n'a toujours pas été prouvé... La manière dont il formule les choses est par ailleurs trompeuse, puisqu'elle place le créationnisme en position de martyr et l'évolutionnisme en position de bourreau. La réalité est, bien entendu, tout autre : ce sont les créationnistes qui tentent par tous les moyens, et ceci depuis plus de quatre-vingts ans, d'exclure l'évolution des écoles publiques. Ainsi Stephen Jay Gould rappelle-t-il :

Creationism, as a political movement against evolution, has been a continually powerful force since the days of the Scopes trial. Rather than using evolution to crusade against religion in their texts, scientists

¹⁶ Cité par Robert T. Pennock, « Why Creationism Should Not Be Taught in Public Schools », *Intelligent Design Creationism and Its Critics*, dir. Robert T. Pennock (Cambridge, Mass., MIT Press, 2001) 766.

¹⁷ Cité par R. T. Pennock, *Ibid.*, 764.

¹⁸ Cité par Robert T. Pennock, « Why Creationism Should Not Be Taught in Public Schools », 766.

have been lucky to get anything at all about evolution into books for high school students ever since Scopes's trial in 1925.¹⁹

Aujourd'hui encore, les créationnistes tentent de réduire la place et la portée de l'évolutionnisme en forçant les éditeurs à insérer des « *disclaimers* » en début de manuel scolaire ou en obligeant les professeurs à discuter des hypothèses créationnistes pendant leur cours.²⁰ S'il y a donc censure, ce n'est certainement pas dans le sens où l'entend Wendell Bird :

They have a very specific desire to preserve the exclusive teaching of evolution and to exclude any teaching of a scientific theory of creation or a scientific theory of abrupt appearance. That's censorship in my view.²¹

Lorsqu'ils ne tentent pas de faire passer leur interprétation littérale de la Bible pour une science, les créationnistes attaquent la possibilité d'une connaissance objective et certaine du monde par la raison ainsi que la doctrine naturaliste selon laquelle rien n'existe en dehors de la nature. Ce « relativisme anti-scientifique » (pour reprendre l'expression du pédagogue Paul Gross)²² n'est pas nouveau : certains y voient la conséquence des travaux de l'éducateur suisse Jean Piaget, dont la théorie constructiviste affirmait que la connaissance n'était pas un transfert d'information vraie mais une construction personnelle de la réalité. D'autres mettent en évidence le rôle de Thomas Kuhn et de son ouvrage, *The Structure of Scientific Revolutions* (1962). Cet étudiant en physique, devenu par la suite historien des sciences, affirmait dans cet essai hautement controversé que la science était définie par les hommes qui la faisaient et qu'il suffisait parfois de nouvelles personnalités munies de nouvelles idées pour établir de nouveaux paradigmes. En d'autres termes, la méthode scientifique n'était pas un gage d'objectivité, et c'était le contexte culturel qui formait ce que l'on appelle à tort les « vérités scientifiques ». Selon certains évolutionnistes, Kuhn aurait jeté le discrédit sur la science et ouvert la porte aux créationnistes revendiquant l'inclusion de leur propre « vérité » dans les cours de biologie.

Certains des arguments créationnistes peuvent sembler raisonnables : pourquoi les ultra-darwinistes s'acharnent-ils par exemple à présenter la théorie de l'évolution comme une vérité alors qu'elle n'est qu'un paradigme susceptible d'être remplacé à plus ou moins longue échéance ? La plupart de ces arguments, cependant, ne résistent pas à un examen approfondi. Ainsi, la notion de droit des parents à déterminer ce que leurs enfants doivent ou ne doivent pas apprendre se heurte à deux obstacles de taille : (1) les parents n'ont généralement pas les compétences requises pour pouvoir prendre une

¹⁹ Stephen Jay Gould, « Darwinism Defined: The Difference Between Fact and Theory », *Discover* 8 (1987) : 64-70.

²⁰ Voici par exemple un « disclaimer » extrait d'un manuel de biologie de l'Alabama : « This textbook discusses evolution, a controversial theory some scientists present as a scientific explanation for the origin of living things, such as plants, animals and humans. No human was present when life first appeared on earth. Therefore, any statement about life's origins should be considered as a theory, not fact ». Cité par Robert T. Pennock, « Why Creationism Should Not Be Taught in Public Schools », 758.

²¹ Cité par R. T. Pennock, *Ibid.*, 766.

²² Paul Gross et Norman Levitt, *Higher Superstition: The Academic Left and Its Quarrel with Science* (Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press, 1994) 256.

telle décision ; (2) ils n'ont certainement pas le droit d'exiger d'un professeur qu'il enseigne ce qu'il sait être faux.

La notion de « loi de la majorité » est, elle aussi, discutable. Certes, un sondage effectué par l'institut de recherche Pew en juillet 2005 a montré que près de deux Américains sur trois (64 %) étaient favorables à l'enseignement du créationnisme ou de *l'Intelligent Design* en plus de la théorie de l'évolution, et que 38 % d'entre eux souhaitaient que l'on élimine tout simplement Charles Darwin de l'école pour mettre l'accent sur le rôle de Dieu.²³ Mais le fait qu'un grand nombre de personnes rejettent ou méconnaissent les preuves scientifiques de l'évolution ne signifie pas que celle-ci n'a pas lieu. Les statistiques et les sondages ne comptent pas ici, parce que la science n'est pas un domaine démocratique. Les faits empiriques ne peuvent être soumis à référendum, autrement dit, la loi de la majorité ne s'applique pas aux principes scientifiques.²⁴ Partant de là, il n'est pas « injuste » d'enseigner l'évolution et les écoles ne « censurent » pas non plus le créationnisme : elles se contentent de purger le programme de ce qui n'a rien à y faire.

L'accusation selon laquelle cette purge viole la liberté d'enseignement ne tient pas non plus. D'ailleurs, on pourrait raisonnablement se demander si cette dernière s'applique de la même façon aux écoles primaires, aux collèges et aux lycées. Admettons tout de même qu'un instituteur jouisse de la même liberté qu'un professeur de lycée dans son enseignement de la biologie ; cela ne veut pas dire qu'il a le droit d'enseigner ce que bon lui semble. Avec le droit viennent des devoirs et des responsabilités. Le professeur et l'instituteur se doivent d'être tous deux objectifs et de faire preuve d'honnêteté intellectuelle. La « science créationniste » et *l'Intelligent Design* ne constituant ni l'une ni l'autre des alternatives scientifiquement viables à la théorie de l'évolution, il serait par conséquent irresponsable de leur part de les enseigner comme si elles l'étaient. Au XIX^e siècle, la situation était différente, puisque la théorie de l'évolution était encore sujette à controverse dans les milieux scientifiques. « *What is true now was not true then* », pour reprendre la formule du philosophe des sciences Elliot Sober.²⁵ Aujourd'hui, ces controverses ont quasiment disparu et aucune alternative à la théorie de l'évolution n'existe. Contrairement à ce que certains auteurs comme Michael Denton laissent à penser, l'évolution n'est aucunement « une théorie en crise ».²⁶ Le modèle darwiniste reste d'actualité et les problèmes qui se posent aujourd'hui aux scientifiques sont d'une complexité telle qu'on les réserve aux étudiants en doctorat ou aux conférences internationales de chercheurs. Ce n'est certainement pas le rôle des manuels scolaires du primaire et du secondaire que de les aborder. « *Unresolved issues at the cutting-edge of science are well above the level that would be likely to be*

²³ Les résultats du sondage sont consultables sur le site du *Pew Research Center for the People and the Press*, < www.pewresearch.org >.

²⁴ Pour une analyse de ce caractère non-démocratique des faits scientifiques, lire l'article de Joseph McNerney ironiquement intitulé « *Voting In Science: Raise Your Hand If You Want Humans To Have 48 Chromosomes* », *American Biology Teacher* 55 (1993) : 132-33.

²⁵ Elliott Sober, *Philosophy of Biology* (Boulder, Col. : Westview Press, 1993) 27.

²⁶ Michael Denton, *Evolution: A Theory In Crisis*, (Bethesda, MD : Adler & Adler, 1986).

included in secondary school textbooks », rappelle ainsi Robert T. Pennock dans *Intelligent Design Creationism and Its Critics*.²⁷

Les partisans de l'évolution ont tellement confiance dans la force de leur raisonnement qu'ils imaginent difficilement qu'une cour puisse un jour se prononcer en faveur de l'introduction du créationnisme dans les écoles. Ont-ils raison d'être aussi optimistes ? Les récentes nominations de John Roberts à la tête de la Cour Suprême en remplacement de feu William Rehnquist et de Samuel Alito en remplacement de Sandra Day O'Connor ne représentent-elles pas une menace pour l'enseignement de la théorie de l'évolution dans les écoles ?

Les deux hommes sont incontestablement conservateurs. John G. Roberts Jr., 50 ans, a été au début de sa carrière l'un des assistants de William Rehnquist, le président de la Cour décédé le 3 septembre 2005. Celui-ci avait façonné l'institution à son image : très conservatrice. Roberts devrait faire de même durant les prochaines années. Il faut noter que sa nomination n'a été que très peu critiquée par la presse américaine. Tod Purdum du *New York Times* a souligné l'habileté politique du Président George W. Bush et a expliqué que « le choix du juge Roberts [était] clairement l'un des moins provocateurs que M. Bush aurait pu faire ». Connu pour sa présentation pondérée de l'actualité américaine, le *Washington Post* a parlé d'un « choix brillant » (Jeffrey Smith) et a remarqué que John Roberts était « certes un conservateur, mais pas un croisé idéologique ». John Roberts a rarement fait part de ses opinions officielles : le *Washington Post* et le *New York Times* ont rappelé « son faible passif juridique », ce qui faisait de lui un candidat difficilement attaquable. L'éloge le plus éloquent est venu sans surprise du quotidien conservateur le *Washington Times*, qui a affirmé que M. Roberts était « très précisément le juge que les Américains attendaient du Président ».

Pour beaucoup, Roberts devrait continuer le rôle modérateur de la juge Sandra O'Connor. Pourtant, le nouveau président de la Cour Suprême est aussi l'auteur d'un mémo de 1991 affirmant que la décision phare en matière d'avortement (*Roe v. Wade*) « était mal décidée et devrait être annulée ». On peut donc craindre que Roberts ne se montre bientôt sous un jour activiste et ne revienne alors sur les lois qui régissent l'avortement, l'euthanasie ou encore l'enseignement de la théorie de l'évolution.

Des questions similaires se posent à propos du candidat Samuel Alito, proposé par George W. Bush le 31 octobre dernier pour occuper le fauteuil de Sandra O'Connor. Âgé de 55 ans, Alito est diplômé de la faculté de droit de Yale et a travaillé au service juridique de la Maison Blanche sous Ronald Reagan. Dans sa carrière, il a acquis les surnoms de « Scalia-lite » et « Scalito », en référence au juge Antonin Scalia, le magistrat de la Cour Suprême nommé par Ronald Reagan en 1986, et qui demeure le héros des conservateurs. Ses anciens collègues assurent cependant qu'il n'est ni aussi

²⁷ Robert T. Pennock, « Why Creationism Should Not Be Taught in Public Schools », 768.

idéologue ni aussi turbulent que son modèle. Reste que les organisations de défense de l'avortement n'ont pas eu de mal à trouver, dans les trois cents décisions rédigées par le juge en quinze ans d'exercice, une opinion inquiétante, comme celle de 1991, où le juge estime qu'une femme doit avertir son mari qu'elle va interrompre sa grossesse. Cet avis n'était pas partagé par la Cour Suprême. « [Samuel Alito] a des vues plus restrictives que la Cour Suprême elle-même », a affirmé à la télévision publique Pam Karlan, professeur de droit à l'université de Stanford. Et ce ne sont pas les récentes déclarations de la mère de Samuel Alito qui rassureront les défenseurs de l'IVG : « Bien sûr qu'il est contre l'avortement ! », aurait-elle confié aux journalistes d'*Associated Press*.²⁸

Confirmé par le Sénat le 30 janvier dernier, Alito pourrait faire pencher vers la droite la balance de la Cour pour de longues années. « *We may be approaching a time when the Supreme Court can no longer be relied upon to defend the teaching of evolution against religious attacks* »,²⁹ prédisait récemment le journaliste Chris Mooney, auteur de *The Republican War on Science* (2005).³⁰ Il faut dire que de l'eau a coulé sous les ponts depuis l'arrêt *Edwards v. Aguillard* de 1987. À cette époque, sept juges sur neuf s'étaient prononcés contre l'introduction de la « science de la Création » dans les programmes de biologie des écoles publiques. Seuls Antonin Scalia (nommé l'année précédente) et le président William Rehnquist avaient exprimé leur désaccord. Si la Cour devait aujourd'hui réexaminer la même affaire, il est probable qu'ils seraient trois (Antonin Scalia, Clarence Thomas et John Roberts) à publier une opinion dissidente. La confirmation de Samuel Alito comme juge à la place de la modérée Sandra Day O'Connor (qui représentait une voix décisive lors de nombre de décisions majeures liées à l'*affirmative action*, l'avortement, la discrimination, la peine capitale ou au financement des campagnes électorales) devrait rendre l'équilibre plus précaire encore. On comprend dès lors les inquiétudes des militants du *National Center for Science Education* et de leur chef de file, Eugenie Scott.³¹

Deux autres facteurs pourraient infléchir les prochaines décisions de la Cour Suprême : le poids politique de la droite religieuse d'une part et l'influence de l'opinion publique d'autre part. Certes, comme le rappelait le juge Overton en 1982, « le contenu et l'application du Premier Amendement ne sont pas déterminés par des sondages d'opinion ou par un vote majoritaire »,³² mais les cours peuvent-elles réellement ignorer l'avis d'une population à 90% religieuse et à 80% chrétienne ? L'historien Edward J. Larson, qui a analysé nombre de décisions rendues par les cours depuis le « procès du singe » de 1925, répond par la négative.³³ Selon lui, si la Cour

²⁸ Citée par James Gordon Meek, « Alito's Mom: 'Of Course, He's Against Abortion' », *Daily News*, 1 novembre 2005.

²⁹ Extrait du *blog* de Chris Mooney, consultable à l'adresse suivante : <<http://www.chrismooney.com/blog.asp>>.

³⁰ Chris Mooney, *The Republican War on Science* (New York : Basic Books, 2005).

³¹ Celle-ci a fondé le NCSE (*National Center for Science Education*) en 1986. Elle n'a cessé depuis d'organiser la riposte aux incursions créationnistes dans les conseils d'éducation des États-Unis.

³² Cité par Dominique Lecourt, *L'Amérique entre la Bible et Darwin* (Paris : PUF, coll. « Quadrige », 1998) 186.

³³ Edward J. Larson, *Trial and Error: The American Controversy Over Creation and Evolution* (New York : Oxford University Press, 1989).

Suprême du Tennessee a conservé en 1927 sa loi anti-évolution, c'est en grande partie à cause du préjugé populaire contre la théorie darwinienne qui existait à l'époque —« *The people will decide* » — avait d'ailleurs proclamé William Jennings Bryan pendant le procès. De même, si la Cour Suprême des États-Unis a annulé lesdites lois anti-évolution quarante ans plus tard, c'est avant tout parce que la réceptivité de l'opinion publique à la science s'était considérablement accrue pendant les années 1950.³⁴ Et Larson de citer l'opinion majoritaire du juge libéral Abe Fortas, qui, en 1968, décrit la loi de l'Arkansas comme un anachronisme, une « curiosité » peu en phase avec son époque. Pour l'historien, aucun doute n'est possible : « *In Epperson, perception of popular opinion helped determine the constitutionality of anti-evolution statutes* ». ³⁵ On voit mal dès lors pourquoi il en irait différemment des prochaines décisions de la Cour Suprême concernant l'enseignement de l'évolution.

Cette prédiction doit malgré tout être nuancée. Rappelons tout d'abord que l'audition d'une cause en Cour Suprême est loin d'être une chose acquise et qu'elle dépend du pouvoir discrétionnaire que possède la Cour de choisir les causes qu'elle veut entendre. Il faut qu'une importante question de droit soit en jeu et que tous les recours judiciaires auprès des tribunaux d'États aient été épuisés pour que la Cour Suprême juge d'une affaire. L'appel en Cour Suprême ne vise donc pas simplement à corriger des erreurs de procédure qu'auraient commises les autres cours, mais plutôt à porter à son attention des causes impliquant de sérieuses questions de droit et d'interprétation, ce qu'il est convenu d'appeler *a substantial federal question*.

La décision d'entendre une cause portée en appel est en outre régie par la « règle des quatre » (*Rule of Four*), c'est-à-dire que telle ou telle cause sera entendue par la Cour si quatre juges en expriment le désir par un vote. On estime qu'environ 98% des requêtes soumises en conférence sont rejetées à ce stade. Il est difficile de connaître les raisons qui amènent la Cour à choisir tel ou tel cas pour fins d'audition. Le juge en chef Earl Warren disait d'ailleurs à ce sujet :

The standards by which the justices decide to grant or deny review are highly personalized and necessarily discretionary; those standards cannot be captured in rules or guidelines that would be meaningful.³⁶

Malgré tout, des études ont montré que certaines causes avaient plus de chance d'être entendues par la Cour : par exemple celles où le gouvernement fédéral est demandeur, celles impliquant un problème d'interprétation au niveau des cours de circuit, celles soulevant une importante question concernant les droits et les libertés civiles, et celles, enfin, présentant un intérêt social ou politique important, illustré par l'ampleur de la demande des groupes d'intérêt.

³⁴ La mise en orbite, en octobre 1957, du satellite soviétique non habité Spoutnik avait notamment démontré la nécessité pour les Américains de financer la recherche scientifique de façon massive.

³⁵ Edward J. Larson, *Trial and Error*, 119.

³⁶ Cité par E. Orban & M. Fortmann, *Le Système politique américain*, 290.

La cause opposant les partisans de l'*Intelligent Design* aux parents d'élèves de Dover rentre incontestablement dans la troisième catégorie, mais il ne faudrait pas oublier que les questions qu'elle soulève en termes de droits et de libertés ont déjà été résolues en 1987. L'arrêt *Edwards v. Aguillard* a clairement statué qu'enseigner la « science de la Création » constituait une tentative d'établir une religion et violait par conséquent le Premier Amendement à la Constitution. Puisque les avocats des onze familles sont parvenus à convaincre le juge Jones que l'*Intelligent Design* n'était qu'une version modernisée du créationnisme, la Cour Suprême n'aura aucune raison d'entendre la cause dans les années à venir. À moins, bien entendu, que la cour d'appel du troisième circuit (qui statue en Pennsylvanie, dans le New Jersey, le Delaware et les Îles Vierges) ne renverse la décision *Kitzmiller v. Dover Area School District*. Mais, même dans ce cas, il est peu probable que la Cour Suprême revienne sur des arrêts aussi importants que *Epperson v. Arkansas* (1968), *Segraves v. California* (1981), *McLean v. Arkansas* (1982), *Edwards v. Aguillard* (1987), *Peloza v. Capistrano School District* (1994) ou *Freiler v. Tangipahoa Parish Board of Education* (1997).

Rappelons que dans l'affaire *Epperson v. Arkansas*, la Cour Suprême avait annulé l'ensemble des lois anti-évolution au motif que les États n'avaient pas le droit d'adapter leurs exigences éducatives en fonction des principes ou interdictions relatives à une secte ou doctrine religieuse spécifique. En 1981, la Cour subalterne de Sacramento avait déclaré qu'à l'inverse, l'enseignement de la théorie de l'évolution n'empiétait pas sur la liberté religieuse des élèves (*Segraves v. California*). L'année suivante, dans *McLean v. Arkansas*, la Cour Suprême de l'Arkansas avait nié l'existence d'une « science créationniste », ruinant ainsi les espoirs des créationnistes de voir un jour leurs croyances et la théorie de Darwin traitées à égalité dans les salles de classe. La Cour Suprême des États-Unis était parvenue à la même conclusion en 1987, estimant que le *Creationism Act* de Louisiane (qui obligeait les professeurs de biologie à parler du créationnisme à chaque fois qu'ils mentionnaient le terme « évolution ») violait la clause d'établissement du Premier Amendement. En 1994, la justice avait rappelé une fois de plus que l'évolutionnisme n'était pas une religion : dans l'affaire *Peloza v. Capistrano School District*, la Cour Suprême de Californie avait en effet rejeté l'idée que la liberté religieuse d'un enseignant puisse être violée par l'obligation d'enseigner l'évolution dans un cours de biologie. En 1997, enfin, dans l'affaire *Freiler v. Tangipahoa Parish Board of Education*, une cour de Louisiane avait annulé une loi de l'État qui obligeait les enseignants à lire à voix haute un texte affirmant que « l'évolution n'était qu'une théorie ». Elle avait par ailleurs affirmé que l'*Intelligent Design*, dernier avatar en date du créationnisme aux États-Unis, n'était pas plus convaincant que les propositions antérieures en termes de « science créationniste ».

Aucune de ces décisions ne peut aujourd'hui être balayée du revers de la main, aussi conservatrice la Cour Suprême soit-elle devenue. Il est donc très peu probable, en dépit de la récente nomination de John Roberts, des sondages d'opinion et des pressions de ce que certains n'hésitent pas à appeler le « lobby chrétien »,³⁷ que la plus haute instance judiciaire des États-

³⁷ Anne-Marie Delupy, « La campagne du lobby chrétien contre l'avortement de 1977 à 1995 », mémoire de maîtrise, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1996.

Unis se prononce un jour en faveur de l'introduction du créationnisme (sous sa forme originelle ou sous le masque moins frustré de l'*Intelligent Design*) dans les cours de science des écoles publiques.

D'aucuns trouveront cette conclusion rassurante. C'est oublier que l'essentiel de la bataille se joue à l'extérieur des tribunaux et que, loin de se réduire à une querelle juridique, le conflit qui oppose évolutionnistes et créationnistes met en jeu des forces sociales et culturelles considérables.

Pour beaucoup d'Américains, la croyance dans l'évolution ou la création a des implications qui dépassent le cadre de la science. Dès la publication de *L'Origine des espèces* en 1859, les deux camps ont envisagé la question en termes de valeurs : « qu'allons-nous enseigner à nos enfants ? », « la théorie de l'évolution est-elle amoral ou immorale ? », « ne rend-elle pas l'existence humaine absurde ? ». Les évolutionnistes ont rapidement été accusés de corrompre la société. « *I think if you teach children they are evolved from apes, then they will start acting like apes* », entendait-on encore au Sénat de Louisiane en 1986.³⁸

Aujourd'hui, le débat sur l'évolution et la création s'apparente de plus en plus à l'une de ces *culture wars* qui divisent le pays en deux moitiés sensiblement égales. Selon John Wiester, un professeur de biologie qui a construit un dictionnaire des mots et expressions utilisés au cours de ces vingt dernières années lors des débats entre créationnistes et évolutionnistes, la quête de la connaissance n'est que secondaire dans les plaidoiries des uns et des autres : « *Ninety percent of this is not science at all. It's all rhetorical maneuver* ». ³⁹ L'historien Mark Noll ne pense pas autrement :

Creation-evolution debates today are often an entrance point to talk about, really, other things. Like financing of public schools. Like the role of government. People use the language of creation-evolution, of "scientific research" or "faithfulness to the Bible," but they're really not talking about these things. They are talking about cultural and political power.⁴⁰

Cette dimension culturelle de l'affrontement est souvent négligée par les médias américains, qui préfèrent se concentrer sur la partie émergée de l'iceberg (autrement dit, les procès). « *Most coverage of the evolution-creation debate is about public disputes in courts or on school boards. Actions, not ideas, have become the staple of news coverage of this science-and-religion debate* », notait en 1989 le journaliste Edward Caudill.⁴¹ Dans leur couverture des batailles judiciaires, les journalistes américains ne manquent jamais de se référer au « procès du singe » de 1925. Il n'y a pas une bataille judiciaire qui n'ait depuis été rebaptisée *Scopes II* voire *Scopes III*. Le procès Scopes est devenu

³⁸ Propos d'une sénatrice, rapportés par Larry Witham, *Where Darwin Meets the Bible*, 242.

³⁹ Cité par Larry Witham, *ibid.*, 108.

⁴⁰ Cité par Larry Witham, *ibid.*, 142.

⁴¹ Edward Caudill, *Darwinism in the Press: The Evolution of an Idea* (Hillsdale, N.J. : Erlbaum, 1989) 110.

un cadre que l'on impose sur les faits sans réfléchir, une façon d'attirer l'œil du lecteur à peu de frais.

Le sensationnalisme de la presse américaine va de pair avec un étonnement toujours renouvelé devant la pérennité du conflit entre évolutionnistes et créationnistes. « Comment se peut-il que les créationnistes puissent encore tenter de s'introduire dans les cours de science des écoles publiques alors que la Constitution les en empêche ? », « comment se fait-il que la théorie de l'évolution ne soit toujours pas acceptée par les Américains, un siècle et demi après la publication des travaux de Darwin ? » : voilà quelques-unes des questions qui reviennent encore et toujours dans les journaux locaux et nationaux. Les auteurs ont visiblement du mal à percevoir les causes profondes du phénomène. Ils oublient par exemple que les Américains ont toujours été méfiants vis-à-vis des élites, qu'elles soient scientifiques ou ecclésiastiques, et que nulle part sans doute n'est plus manifeste qu'aux États-Unis l'ambivalence des sentiments dont le monde moderne entoure la science et les savants.⁴² Ils oublient également que la nation américaine est née avec l'idée que les impôts ne devaient pas servir à diffuser des opinions avec lesquelles le contribuable n'était pas d'accord. « *To compel a man to furnish contributions of money for the propagation of opinions which he disbelieves and abhors, is sinful and tyrannical* », avait notamment déclaré Thomas Jefferson dans son « Projet de loi pour la liberté religieuse » (1779).⁴³ Ils négligent, enfin, le rôle fédérateur joué par la Bible aux États-Unis. Il n'est pas anodin que, lorsque l'on demande aux Américains de citer l'ouvrage qu'ils considèrent comme le plus important jamais écrit, ils choisissent vingt fois plus souvent la Bible que *L'Origine des espèces*.⁴⁴ Pour l'historien Gary Wills, le récit biblique de la Création est incontestablement au centre de la culture américaine : « *The creation story is not going to go away as a political issue, for the obvious cultural reason that the Bible is not going to stop being the central book in our intellectual heritage* ». ⁴⁵

Pour qui discerne ces aspects fondamentaux de la culture américaine, il ne fait aucun doute que le conflit qui oppose partisans et ennemis de l'évolution est destiné à durer, par-delà les lois et les décisions des cours. Le procès de Harrisburg n'est pas une aberration passagère, un phénomène transitoire dû à quelques illuminés : il est le reflet de tendances profondes de la société américaine, portées par des changements démographiques, politiques et culturels de fond. Aussi se rangera-t-on à l'opinion avisée exprimée par le juge William Overton à l'issue du procès *McLean v. Board of*

⁴² Pour une étude de l'anti-élitisme américain et de son corollaire logique, l'anti-intellectualisme, consulter l'ouvrage toujours actuel de Richard Hofstadter, *Anti-Intellectualism in American Life* (New York : Vintage Books, 1966).

⁴³ Cité par Edwin S. Gaustad, *Sworn on the Altar of God: A Religious Biography of Thomas Jefferson* (Grand Rapids, Mich. : Eerdmans, 1996) 66.

⁴⁴ Enquête réalisée en 1994 par les musées américains et citée par Larry Witham, *Where Darwin Meets the Bible*, 6.

⁴⁵ Gary Wills, *Under God: Religion and American Politics*, (New York : Simon & Schuster, 1990) 124.

*Education of Arkansas : « The controversy between biblical fundamentalism and evolution is one which will continue, I believe, forever. »*⁴⁶

BIBLIOGRAPHIE :

- ARNOULD, Jacques. *Les Créationnistes*. Paris : Cerf, 1996.
- BERLINSKI, David. « The Deniable Darwin ». *Commentary* 101 (1996) : 25-37.
- CAUDILL, Edward. *Darwinism in the Press : The Evolution of an Idea*. Hillsdale, N. J. : Erlbaum, 1989.
- DAVIS, Percival et Dean H. KENYON. *Of Pandas and People : The Central Question of Biological Origins*. Richardson, Texas : Foundation for Thought and Ethics, 2004.
- DEAN, Cornelia. « Scientific Savvy ? In U.S, Not Much ». *The New York Times* (30 août 2005).
- DEBOUZY Marianne. « Droits et Mouvements Sociaux aux États-Unis ». *Le Mouvement social* 203 (2003) : 19-32.
- DELUPY Anne-Marie. « La Campagne du lobby chrétien contre l'avortement de 1977 à 1995 », mémoire de maîtrise, université Paris I — Panthéon — Sorbonne, 1996.
- DENTON, Michael. *Evolution : A Theory In Crisis*. Bethesda, MD : Adler & Adler, 1986.
- « Faith and Reason », émission présentée par Margaret Wertheim, PBS, 1998. <<http://www.pbs.org/faithandreason/>>
- GAUSTAD, Edwin. *Sworn on the Altar of God : A Religious Biography of Thomas Jefferson*. Grand Rapids, Mich. : Eerdmans, 1996.
- GALILEI Galileo. « Lettre à la Grande-Duchesse Christine de Toscane », 1615. <<http://www.fordham.edu/halsall/mod/galileo-tuscany.html>>
- GOULD, Stephen Jay Gould. « Darwinism Defined : The Difference Between Fact and Theory ». *Discover* 8 (1987) : 64-70.
- . *Et Dieu dit : « Que Darwin soit ! »*. Paris : Seuil, 2000.
- GROSS, Paul & Norman LEVITT. *Higher Superstition : The Academic Left and Its Quarrel with Science*. Baltimore, MD : Johns Hopkins University Press, 1994.
- HOFSTADTER, Richard. *Anti-Intellectualism in American Life*. New York : Vintage Books, 1966.
- LARSON, Edward J. *Trial and Error : The American Controversy Over Creation and Evolution*. New York : Oxford University Press, 1989.
- LECOURT, Dominique. *L'Amérique entre la Bible et Darwin*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998.
- MCINERNEY, Joseph. « Voting In Science : Raise Your Hand If You Want Humans To Have 48 Chromosomes ». *American Biology Teacher* 55 (1993) : 132-33.
- MEEK, James Gordon. « Alito's Mom : 'Of Course, He's Against Abortion' ». *Daily News* (1 novembre 2005).
- MOONEY, Chris. *The Republican War on Science*. New York : Basic Books, 2005.

⁴⁶ Cité par Edward J. Larson, *Where Darwin Meets the Bible*, 184.

- ORBAN, Edmond & Michel FORTMANN. *Le Système politique américain*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2001.
- ORR, H. Allen. « Critics and David Berlinski ». *Commentary* 102 (1996) : 49-63.
- SOBER, Elliott. *Philosophy of Biology*. Boulder, Col. : Westview Press, 1993.
- PENNOCK, Robert T. « Why Creationism Should Not Be Taught in Public Schools ». *Intelligent Design Creationism and Its Critics*. Dir. Robert T. Pennock. Cambridge, Mass. : Massachusetts Institute of Technology Press, 2001. 756-77.
- WILLS, Gary. *Under God : Religion and American Politics*. New York : Simon & Schuster, 1990.
- WITHAM, Larry. *Where Darwin Meets the Bible : Creationists and Evolutionists in America*. New York : Oxford University Press, 2002.